

Recherches sociographiques



Jules PERRON, *Administration sociale et les services sociaux*

Marc-Henry Soulet

Volume 29, numéro 1, 1988

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/056344ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/056344ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Soulet, M.-H. (1988). Compte rendu de [Jules PERRON, *Administration sociale et les services sociaux*]. *Recherches sociographiques*, 29(1), 121–123.

<https://doi.org/10.7202/056344ar>

sélectionner un certain nombre de groupes d'auto-santé selon un critère central : la valorisation de l'auto-responsabilité en matière de santé. On note beaucoup de femmes en position de direction dans les groupes retenus et les auteurs y voient un phénomène nouveau (p. 22), oubliant sans doute l'ère des communautés religieuses dans la direction des hôpitaux.

Le livre contient six chapitres : 1. profil des individus et typologie des groupes, 2. genèse de l'auto-santé : nécessités et circonstances, 3. identités, idéologies et idéaux, 4. les formes d'organisations, 5. l'auto-santé et ses usagers, 6. le réseau alternatif et le changement. En fait, on aboutit à présenter ces groupes comme étant des agents de changement dans le domaine des pratiques surtout thérapeutiques, mais, à mon humble avis, on doit y voir dans plusieurs cas des témoignages vivants de l'insuffisance des institutions de grande taille à satisfaire un idéal professionnel. Le chapitre qui m'a le plus intéressé a trait aux formes d'organisation : fluidité des rôles que permet la petite taille des organisations, mais aussi inévitable division du travail et inévitable question du partage du pouvoir, d'une part entre les dispensateurs de services et les usagers, d'autre part entre les dispensateurs de services eux-mêmes. L'intérêt fondamental de cet ouvrage, comme des groupes étudiés, c'est qu'« il incite à une réflexion d'ensemble sur l'organisation des soins et des services de santé au Québec ».

Hubert WALLOT

*Département des sciences économiques,
Université du Québec à Chicoutimi.*

Jules PERRON, *Administration sociale et services sociaux*, Chicoutimi, Gaëtan Morin, 1986, 285p.

Après l'âge d'or des travailleurs sociaux, la croissance continue des services sociaux, le développement exponentiel des politiques sociales, l'heure de l'administration sociale serait-elle advenue ? En cette période de déflation économique et sociale et de rationalisation des ressources budgétaires, on serait aisément tenté de le croire. Encore faudrait-il auparavant s'accorder sur ce que signifie une telle notion et plus largement sur le projet qu'elle recouvre. Le livre de Jules Perron vient, à ce titre, à point nommé. Le souci didactique de l'auteur lève en effet de nombreuses ambiguïtés et, à terme, éclaire le débat en étayant cette clarification sur une conception normative des relations sociales et du travail de la société sur elle-même.

L'ouvrage se veut donc tout d'abord un manuel ; et il y réussit pleinement. En défrichant toute une littérature américaine et anglaise sur cette question, il vient au secours du lecteur et l'initie aux arcanes de l'administration sociale, la démarquant notamment de notions voisines comme celles de « service social », de « bien-être » et de « services sociaux ». L'on se familiarise d'autant avec l'administration sociale que Jules Perron en exhume les fondements et souligne les éclairages apportés par des champs disciplinaires comme les sciences administratives et les sciences sociales. Cette investigation notionnelle se clôt sur une proposition de définition opérationnelle s'efforçant de cerner plus avant la spécificité de cette forme de gestion sociale. La combinaison de deux

paradigmes théorico-idéologiques, l'analyse systémique et le personnalisme (en référence directe à Emmanuel Mounier) donne à cette analyse une coloration qui, quoique singulière, n'est pas dépourvue d'intérêt tant elle brise les schémas classiques de lecture du travail de la société sur elle-même, *i.e.* libéral ou marxiste. L'idéologie (au sens d'un système d'idées et de représentations structurant l'action) qui supporte cette définition réfère directement au personnalisme social, plaçant l'administration sociale « au service de l'humain et particulièrement à celui des individus défavorisés » (p. 36). Les références praxéologiques sous-tendant sa mise en pratique empruntent davantage à la théorie générale des systèmes, au point où « aujourd'hui la pensée systémique est devenue partie intégrante de l'administration sociale » (p. 127).

L'auteur tente ensuite d'appliquer cette conception fouillée de l'administration sociale à la situation québécoise, offrant ainsi une rétrospective de l'histoire des services sociaux au Québec. Il relit (et relie) ainsi les fondements de la réforme Castonguay/Nepveu, les principales mesures législatives et la distribution formelle des services sociaux. Or, malgré l'érudition de l'auteur et l'analyse fortement détaillée de l'organisation administrative du social organisé qu'il brosse, le lecteur risque ici d'être déçu. À tout le moins, s'il parfait sa connaissance institutionnelle de ce système de distribution, il le fait au détriment de ce que l'étude notionnelle lui ouvrait comme perspectives analytiques. Quels sont en effet les rapports qu'entretiennent ces deux parties de l'ouvrage de Jules Perron? En quoi et jusqu'où le travail didactique de la première partie sur la notion d'administration sociale éclaire-t-il (ou est-il illustré par) la présentation empirique, fort documentée et détaillée d'ailleurs, du système québécois de distribution des services sociaux?

Ma réticence devant le propos de Jules Perron ne provient cependant pas tant de son mode de structuration formelle que de désaccords plus profonds. Je pourrais trivialement les qualifier ainsi : pourquoi s'époumonner à vouloir convaincre le lecteur que l'administration sociale est une science? à lui trouver une généalogie conceptuelle et à lui fonder une respectabilité scientifique? Alors que, ce me semble, l'administration sociale est une forme d'intervention sur la société, *i.e.* un travail politique, qu'il est possible de formaliser au mieux en un savoir-faire. Mais le souci de fonder cette compétence pratique (et stratégique) en un savoir praxéologique ne doit surtout pas dissimuler, sous les voiles de la science, la dimension politique constitutive de l'administration sociale. Car c'est uniquement par cette essence politique que, non seulement celle-là prend sens et intérêt, mais surtout qu'elle se présente comme normativement travaillable et non réductible à une logique instrumentale formelle. C'est par le politique en effet que l'administration sociale se donne explicitement à voir comme un travail sur l'organisation de la société et sur son devoir-être, en mettant en jeu des conceptions normatives différentes et même opposées. Or à vouloir aseptiser l'administration sociale sous couvert d'objectivité et de neutralité scientifique, ne risque-t-on pas de la réduire à une forme technocratique de gestion des rapports sociaux, c'est-à-dire à une mise en œuvre de programmes d'intervention *indépendants* de choix politiques et normatifs? N'est-ce pas d'ailleurs le statut que l'auteur escompte favoriser pour le développement de l'administration sociale? S'il reconnaît en effet que celle-ci est sensible à ce qui l'entoure et ainsi altère son idéal scientifique, il n'en considère pas moins que « peu importe le système de valeurs ou le régime politique dans lequel elle évolue, [elle] représente toujours une discipline et une pratique nécessaires à qui veut atteindre les objectifs et la finalité des services sociaux »

(p. 36). Une telle position ne conduit-elle pas à rendre caduc tout débat public sur les enjeux normatifs relatifs aux politiques sociales, en affirmant la possibilité, quel que soit le contenu idéologique de celles-ci, d'une conduite rationnelle et technique des programmes sociaux ?

En somme, par-delà l'indéniable intérêt pédagogique de cet ouvrage, il faut s'interroger sur ses présupposés, qui conduisent à une partition nette entre définition normative des politiques sociales et gestion pratique du système d'intervention sur le social. Le mérite de Jules Perron aura ici été de prendre clairement une position et à contraindre à engager une discussion sur les rapports (de dépendance ou d'autonomie) qu'entretiennent ces deux modes de mise en forme des rapports sociaux.

Marc-Henry SOULET

Université de Caen.

Huguette LAPOINTE-ROY, *Charité bien ordonnée. Le premier réseau de lutte contre la pauvreté à Montréal au 19^e siècle*, Montréal, Boréal, 1987, 330p.

«Charité bien ordonnée commence par soi-même», dit le proverbe. Pourquoi l'historienne et ses éditeurs — on peut penser qu'ils y sont pour quelque chose — ont-ils référé à ce proverbe-là pour titrer cette étude considérable sur le « premier réseau de lutte contre la pauvreté à Montréal au 19^e siècle » ? Tous les « intervenants » font ici la charité et agissent justement contre le sens du proverbe, qu'on utilise habituellement pour se défilier face au devoir de charité. Mais si l'on veut souligner (sans le dire explicitement) que le réseau charitable montréalais s'est doté, au XIX^e siècle, d'institutions bien organisées et surtout bien ordonnées sous la tutelle de l'idéologie dominante, le titre est bien choisi.

Après une trop brève introduction (pp. 9–15), qui brosse un tableau elliptique de la ville de Montréal au XIX^e siècle (augmentation démographique, immigration, industrialisation, épidémies, problèmes sociaux, insuffisance des services municipaux), l'auteur nous présente les responsables de la charité. Elle précise pour chacun d'eux, « Le clergé » (ch. 1), « Les congrégations religieuses féminines » (ch. 2), « Les laïcs » (ch. 3) et « Les pouvoirs publics » (ch. 4), « la provenance de leurs ressources, leur contribution à l'établissement d'un réseau d'assistance aux pauvres et leurs liens réciproques » (p. 17). Elle note que, parmi ces « intervenants », les pouvoirs publics occupent le dernier rang pour ce qui est de l'importance de leur contribution. La seconde partie aborde l'assistance institutionnelle, et la clientèle est divisée selon l'aptitude au travail, ce qui nous donne le plan suivant : « Services aux pauvres inaptes au travail » (ch. 5) (œuvre des enfants abandonnés, œuvre des orphelins, œuvre des personnes âgées et infirmes) et « Services aux pauvres aptes au travail » (ch. 6) (maison d'industrie, Confrérie du bien-public et services de placement). La troisième partie est consacrée aux services offerts aux pauvres à domicile et aborde successivement « La visite des pauvres à domicile » (ch. 7), « Les dépôts des pauvres » (ch. 8) et « L'Œuvre de la soupe » (ch. 9). L'épilogue, qu'on ne peut qualifier de conclusion, soutient que